



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 4 juillet 2016 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Michel Harrisson

Monsieur Guy Pelletier

Monsieur Jean-Guy Périard

Madame Diane Thibault

Madame Valérie Pelletier

Absence motivée : Monsieur Bernard Riopel

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et du procès-verbal de correction
- 1.4 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 2.1 Adoption des comptes à payer
- 2.2 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
- 3.2 Demande de sollicitation d'affiche de sensibilisation « Respectons nos distances »
- 3.3 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

- 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
- 4.2 Travaux sur la côte de la rue du Domaine

---

**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016**



- 4.3 Travaux d'asphaltage pour des réparations de chemins asphaltés endommagés
- 4.4 Questions du public
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.1 Acceptation des montants de la vente des véhicules pour la collecte des déchets et matière résiduelles (CDMR)
  - 5.2 Questions du public
- 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 6.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
  - 6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)
  - 6.3 Questions du public
- 7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 7.1 Demande de réservation de la salle de la mairie ainsi que la cuisine pour le Whist militaire
  - 7.2 Demande de réservation de la salle communautaire ainsi que la cuisine et le local du bar
  - 7.3 Demande d'utilisation des frigidaires du bar du centre communautaire
  - 7.4 Versement de la subvention annuelle à l'Association des Loisirs de Montpellier
  - 7.5 Demande d'autorisation pour la présence du service de sécurité incendie et premiers répondants – Festiv' Arts 2016
  - 7.6 Demande d'autorisation pour la présence du service de la sécurité des incendies pour les fêtes de la Saint-Jean
  - 7.7 Demande d'autorisation pour la présence du service de la voirie pour le Festiv' Arts 2016
  - 7.8 Questions du public
- 8. AFFAIRES NOUVELLES
- 9. DIVERS
  - 9.1 Construction de sept (7) bacs nourriciers
  - 9.2 Demande de subvention – Comité action citoyenne
- 10. CORRESPONDANCE
- 11. QUESTIONS DU PUBLIC
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE



## **1. CONSEIL MUNICIPAL**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**2016-07-190**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

9.1 Construction de sept (7) bacs nourriciers

9.2 Demande de subvention – Comité action citoyenne

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et du procès-verbal de correction**

**2016-07-191**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et du procès-verbal de correction.

Adoptée à l'unanimité.



#### 1.4 Questions du public

### 2. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 2.1 Adoption des comptes à payer

2016-07-192

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

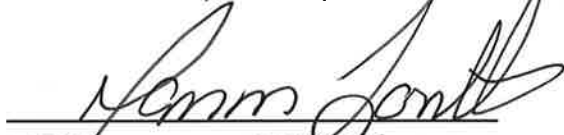
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2016-07-01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 29 mai au 24 juin 2016 totalisant 136 607,75 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2016, totalisant 54 410, 96 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

#### CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

#### 2.2 Questions du public

### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la Sécurité publique pour le mois de juin 2016.



### **3.2 Demande de sollicitation d'affiche de sensibilisation « Respectons nos distances »**

**2016-07-193**

CONSIDÉRANT QUE le ministère a déployé des affiches de sensibilisation au maintien d'une distance sécuritaire entre les cyclistes et les conducteurs d'autres véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier ne possède aucune piste cyclable et aucun accotement sécuritaire pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE notre belle région de Montpellier accueille plusieurs cyclistes au courant de l'année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande l'installation d'affiches « Respectons nos distances » aux extrémités de la municipalité et que cette présente résolution soit envoyée à Monsieur Claude de Grasse, chef du centre de services de Papineauville, direction de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Monsieur Claude de Grasse**

### **3.3 Questions du public**

## **4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC**

### **4.1 Rapport du directeur des travaux publics**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de juin 2016.



## 4.2 Travaux sur la côte de la rue du Domaine

2016-07-194

CONSIDÉRANT l'érosion du bord de la route survenue au printemps dernier suite aux fortes pluies printanières;

CONSIDÉRANT QUE la côte de la rue du Domaine a subi des dommages qui nuisent à la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT une évaluation sommaire des travaux permettant d'améliorer considérablement l'état de la côte pour une somme approximative de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention discrétionnaire du Député, monsieur Alexandre Iracà, de douze mille dollars (12 000 \$);

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention supplémentaire du Ministère des Transports de vingt mille dollars (20 000 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

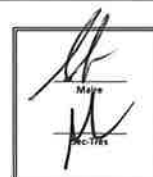
ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise la réalisation de travaux de réfection de la côte de la rue du Domaine;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 03 01 029 « Travaux Côte du Domaine ».

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer un transfert budgétaire au montant de plus ou moins quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) du poste 03 01006 « Travaux subvention voirie » au poste 03 01029 « Travaux Côte du Domaine ».

Adoptée à l'unanimité.



### **4.3 Travaux d'asphaltage pour des réparations de chemins asphaltés endommagés**

**2016-07-195**

CONSIDÉRANT la détérioration de la chaussée de certains chemins asphaltés du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir ledit réseau afin de ralentir la dégradation de celui-ci;

CONSIDÉRANT le prix soumissionné par Construction Edelweiss et accepté par la résolution n° 2016-06-159 – Acceptation de l'offre de service pour la fourniture de matériaux de béton bitumineux pour les travaux à réaliser en 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur Gilbert Brosseau, à faire effectuer les réparations d'asphalte sur le réseau routier, par l'entrepreneur Construction Edelweiss, selon les dommages constatés et identifiés et selon la gravité de la détérioration de la chaussée. Que le montant octroyé pour les réparations d'asphalte sera calculé selon la superficie qui aura été rapiécée et le prix fourni par l'offre de service. La facture totale ne devra pas excéder vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) plus les taxes applicables;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 32000 625 «achat d'asphalte».

Adoptée à l'unanimité.

### **4.4 Questions du public**



## 5. HYGIÈNE DU MILIEU

### 5.1 Acceptation des montants de la vente des véhicules pour la collecte des déchets et matière résiduelles (CDMR)

2016-07-196

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-02-035 – Autorisation de mise en vente des camions du CDMR;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a été mandatée pour mettre en vente trois des quatre véhicules du CDMR;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a mandaté *Marcil Lavallée, société de comptables professionnels agréés* pour effectuer les calculs au niveau de la répartition des produits de disposition de chacun des véhicules entre les quatre (4) municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a perçu 100 % des sommes du vendeur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire acquérir le Freightiner 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le versement de quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et vingt cents (46 496,20 \$) provenant de la vente du Peterbilt 2009, du Ford F550 et de l'International 2010;

ET QUE ce conseil accepte également le versement de douze mille cent quarante-neuf dollars et cinquante-trois cents (12 149,53 \$) de la municipalité de Lac-Simon provenant de l'acquisition du Freightliner 2014.

Adoptée à l'unanimité.

### 5.2 Questions du public





## **6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juin 2016.

### **6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 16 mai 2016.

### **6.3 Questions du public**

## **7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 Demande de réservation de la salle de la mairie ainsi que la cuisine pour le Whist militaire**

**2016-07-197**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par le Comité du Festiv'Arts en date du 20 juin dernier demandant la gratuité de la salle de la mairie ainsi que la cuisine;

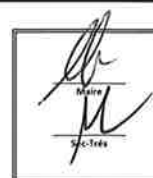
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte d'accorder la gratuité de la salle de la mairie ainsi que la cuisine au Festiv'Arts de Montpellier pour le Whist militaire qui se tiendra le vendredi 5 août entre 13 h 30 et 17 h 00.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Festiv' Arts de Montpellier**



## **7.2 Demande de réservation de la salle communautaire ainsi que la cuisine et le local du bar**

**2016-07-198**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par le Comité du Festiv'Arts en date du 20 juin dernier demandant la gratuité de la salle communautaire ainsi que la cuisine et le local du bar pour la onzième (11) édition du Festiv' Arts de Montpellier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte d'accorder la gratuité de la salle communautaire et la cuisine du 1<sup>er</sup> au 8 août et le local du bar pour le 25 juillet.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Festiv' Arts de Montpellier**

## **7.3 Demande d'utilisation des frigidaires du bar du centre communautaire**

**2016-07-199**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par le Comité du Festiv'Arts en date du 20 juin dernier demandant la permission d'utiliser les frigidaires du bar du centre communautaire;

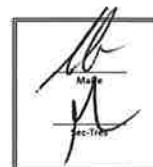
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte d'accorder la permission d'utiliser les frigidaires du bar du centre communautaire à l'occasion du Festiv' Arts qui se tiendra du 4 au 7 août 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Festiv' Arts de Montpellier**



#### **7.4 Versement de la subvention annuelle à l'Association des Loisirs de Montpellier**

**2016-07-200**

CONSIDÉRANT QU'une subvention annuelle de dix mille dollars (10 000 \$) a été accordée à l'Association des Loisirs de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est payable selon les activités;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs a demandé le 20 juin dernier un versement pour couvrir les frais de l'activité de la Fête de la famille qui aura lieu au mois d'août;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise un versement de mille trois cents dollars (1 300 \$) à l'Association des Loisirs de Montpellier pour l'activité de la fête de la famille;

ET QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 70190 970 « subventions organismes de loisirs ».

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Association des Loisirs de Montpellier  
Finances**

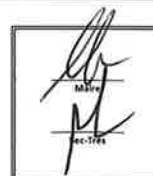
#### **7.5 Demande d'autorisation pour la présence du service de sécurité incendie et premiers répondants – Festiv' Arts 2016**

**2016-07-201**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité en date du 20 juin 2016 demandant la présence de quelques effectifs du service de sécurité incendie et des premiers répondants afin d'assurer la sécurité lors du Festiv' Arts qui se tiendra du 4 au 7 août 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise la présence du service de sécurité incendie et des premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Festiv' Arts de Montpellier**  
**c. c. Service incendie et premiers répondants**

**7.6 Demande d'autorisation pour la présence du service de la sécurité des incendies pour les fêtes de la Saint-Jean**

**2016-07-202**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par l'Association des Loisirs de Montpellier en date du 21 juin demandant au service de la sécurité des incendies une présence pour les activités des fêtes de la Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine l'autorisation de la présence de la sécurité du service des incendies.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Association des Loisirs de Montpellier**  
**c. c. Service incendie et premiers répondants**

**7.7 Demande d'autorisation pour la présence du service de la voirie pour le Festiv' Arts 2016**

**2016-07-203**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par madame Ghislaine Jean, présidente du Festiv'Arts, en date du 20 juin demandant au service de la voirie une présence à titre de support durant la période du 2 au 8 août 2016;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte que le service de la voirie soit présent comme support pour le Festiv' Arts.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Festiv' Arts de Montpellier**

## **7.8 Questions du public**

### **8. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **8.1 Sondage de communication auprès des citoyens**

### **9. DIVERS**

#### **9.1 Construction de sept (7) bacs nourriciers**

**2016-07-204**

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine une dépense au montant de mille dollars pour la construction de sept (7) bacs nourriciers;

QUE les bacs nourriciers soient propriétés de la municipalité de Montpellier;

QUE le Comité action citoyennes soient mandataires pour la saison estivale 2016;

QUE ce montant soit remboursé sur présentation de pièces justificatives et prélevée au poste budgétaire 02 70150 624 « bacs nourriciers »;

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires suivants :



Montant	Du poste	Description	Au poste	Description
500 \$	02 13030 141	Salaire technicienne administrative	02 70150 624	Bacs nourriciers
500 \$	02 61010 141	Salaire aide urbanisme	02 70150 624	Bacs nourriciers

Adoptée à l'unanimité.

## 9.2 Demande de subvention – Comité action citoyenne

### 2016-07-205

CONSIDÉRANT la demande d'une subvention reçue le 23 juin du Comité action citoyenne au montant de trois mille sept cent cinquante-cinq dollars ( 3 755 \$) pour réaliser des activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroi un montant de deux mille dollars (2 000 \$) au Comité action citoyenne.

ET QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 19010 996 « subventions des organismes ».

Note : Monsieur Stéphane Séguin, Maire, demande le vote.

Pour = 2

Contre = 3

La résolution est rejetée par 3 voix contre 2.

## 10. CORRESPONDANCE

Aucun point à l'ordre du jour

## 11. QUESTIONS DU PUBLIC



**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2016-07-206**


Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 21 h 09.

Adoptée à l'unanimité.

---

Stéphane Séguin, maire



---

Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière